

A.F.

MINISTÈRE  
DE LA DÉFENSE NATIONALE

OFFICE DE LA RÉSISTANCE

DOSSIER N° ... III/09723

1<sup>re</sup> Section  
COMMISSIONS

Madame Vve BOEUR, H. née POSTE, Joséphine  
(Mère) Rue Arendt, 52

ATHUS.

## ATTESTATION

La qualité de Résistant Armé est reconnue à titre  
posthume à Monsieur BOEUR, Marcel-Jules-Ghislain

né à Longwy, le 29-3-1925

par la Commission de contrôle de ARLON

en date du 18-3-48, en application des arti-  
cles 1 et 5 de l'arrêté-loi du 19 septembre 1945 établissant le  
Statut de la Résistance Armée.

M Monsieur BOEUR, Marcel-Jules-Ghislain  
était affilié au groupement P.A.

Le temps passé dans la Résistance est de 5 mois, soit  
du 1-12-43 au 21-4-44, arrondi au mois supérieur.

A Bruxelles, le 16-6-1952.

POUR LE MINISTRE DE LA DÉFENSE NATIONALE,  
Le Colonel DE RIDDER,  
Chef de l'Office de la Résistance,

ATTESTATION POUR : 1° Ayant-droit;  
2° Groupement;   
3° O. C. M.;  
4° D. G. P. M./III D.;  
5° D. G. P. M.;  
6° .....



### AVIS IMPORTANT.

Il est recommandé au destinataire de la présente attestation de ne pas s'en dessaisir.  
En aucun cas il n'en sera délivré de duplicata. Le cas échéant, il lui appartient d'en  
établir des copies à faire certifier conformes éventuellement par l'administration commu-  
nale de sa résidence.

MINISTÈRE  
DE LA DÉFENSE NATIONALE  
MINISTERIE  
VAN LANDSVERDEDIGING

OFFICE DE LA RESISTANCE  
DIENST  
VAN DEN WEERSTAND

PROPOSÉ le :  
pour  
Ord. Nat. Croix Guerre  
Méd. Rés. Méd. Comm.  
Vol. Guerre Méd. Evadé

Sous-officier

Commandant Détaché

N° d'ordre : III/09723  
Volnummer :

Com. Cont. : Arlon  
Date : 18-3-48  
Pothuime

Groupement de résistance : Armée Belge des Partisans  
Weerstandsgroepering :

NOM (en capitales) : BOEUR  
NAAM (in drukletters) :

Prénoms : MARCEL Jules Ghislain  
Voornamen :

Domicile : ATHUS, 52 rue Grendt  
Adres :

Lieu et date de naissance : LONGWY (FRANCE) le 29 mars 1925  
Geboorteplaats en datum :

Nationalité : BELGE  
Nationaliteit :

Etat civil : Célibataire  
Burgerlijke stand :

N° de la carte d'identité : décédé, fusillé à Liège (cit) le 21-4-44  
Nr der eenzelvigheidskaart :

Grade et position militaire :  
Raad en militaire stand :

Profession et position civile : ouvrier d'usine  
Beroep en burgerlijk ambt :

Aux droits éventuels en cas de décès : sa mère Mme Tr. Boeur-Poels Josephine  
Gebeurlijke rechthebbende in geval van overlijden :

Date d'entrée dans la résistance : en 1942  
Datum van toetreding tot den Weerstand :

Date(s) d'entrée(s) dans le (ou les) groupement(s) : à l'A.S. en 1942  
Datum(s) van toetreding tot de groepering(en) :

aux P.H. début de janvier 1944

Détention éventuelle dans les camps et prisons (dates) : arrêté le 1-2-44  
Gebeurlijke gevangenschap in kampen en gevangenissen (datums) :

fusillé le 21-4-44

N° de la carte du groupement (si possible) : ne lui fut pas délivrée à l'été 1944  
Nr der lidkaart (indien mogelijk) :

Par qui avez-vous été affilié au groupement ? M. Jacoby Henri-Félix et Joseph  
Door wie is U aangeworven in de groepering ?

Lieu de votre principale activité : Spitanga Haute-Haïti  
Streek van uw belangrijkste activiteit :

Activité à contresigner par le chef du groupement avec appréciation :  
Activiteit door den Groepeerster mede te onderteekenen, met beoordeeling :

En janvier 1944, alors que j'étais le responsable de Haute-Haïti et environs, est venu s'élever à Spitanga le nommé Boem Marcel d'Arthur. Boem, était à ce moment traqué par les boches parce qu'il faisait partie d'un groupe de résistance. Boem fut admis au camp, il ne tarda pas à se faire remarquer de ses chefs par son courage, sa bravoure et son zèle au service de la Patrie.

Je déclare sur l'honneur que Boem Marcel a participé à de nombreuses actions de sabotage. Le 10 février 1944, Boem étant nommé Sargent au Camp, était en mission avec trois de ses hommes, ils étaient en auto, arrivés dans la localité de Tilly (Madin) ils furent attaqués par une patrouille Boche, Boem fit suivre le feu sur la patrouille, qui ripostèrent et tuèrent trois de nos hommes, Boem lui-même fut fait prisonnier et fut emmené à la Citadelle de Léogane quelques jours plus tard. J'estime que cet homme a bien mérité la reconnaissance de la Patrie.

CERTIFIÉ SINCÈRE ET VÉRITABLE,  
Signature de l'intéressé,

ECHT EN WAARACHTIG VERKLAARD :  
Handteekening van belanghebbende,

Le Commandant  
Responsable  
M. O. J.

Déclaration du Commandement National : J'affirme après contrôle :  
Verklaring van het Nationaal Commando : Ik bevestig, na onderzoek :

1° Que les attestations ci-jointes émanent (n'émanent pas) (1) de membres chargés effectivement du recrutement et de  
1° Dat bijgevoegde attestaten uitgaan (niet uitgaan) (1) van leden effectief belast met de aanwerving en de aansluiting

l'affiliation au groupement ;  
bij de groepeerling;

2° Que .....  
2° Dat .....

était (n'était pas) (1) affilié au groupement ..... avant le 4 juin 1944  
deel uitmaakte (geen deel uitmaakte) (1) van de groepeerling .....

et qu'il est (n'est pas) (1) demeuré effectivement à ma disposition jusqu'à la libération (ou jusqu'au .....  
4 Juni 1944, en dat hij (niet) (1) ter mijner beschikking is gebleven tot bij de bevrijding (of tot .....

....., pour les motifs suivants) :  
....., uit hoofde van volgende redenen) :

Sceau du  
groupement  
—  
Zegel der  
groepeerling

Le Commandement National,  
Het Nationaal Commando,

REMARQUE IMPORTANTE.  
BELANGRIJKE OPMERKING.

Joindre un certificat d'identité de bonne conduite, vie et mœurs, portant extrait des condamnations encourues, et un certificat  
Bij te voegen : een bewijs van goed gedrag en zeden, de opgelopen straffen vermeldend, en een bewijs van burgertrouw, af te  
de civisme, à délivrer par l'Administration communale.  
leveren door het Gemeentebestuur.

En annexe: Acte de décès  
-----

B O E U R

Marcel, Jules, Ghislain

Longwy (France) le 29 mars 1925

Belge

4 février 1948

Bruxelles

sous officier

Commandant de détachement

début janvier 1944

Inexistant sous l'occupation

R. ADAM  
néant

"

Française

Sa mère Mme Vve Boeur, 52, rue Arendt, Athus

: Membre de l'ARMEE BELGE DES PARTISANS" depuis le début de janvier 1944, il réalise toutes les missions qui lui sont confiées sans se soucier des dangers auxquels il s'expose en accomplissant toutes les tâches qui lui sont dévolues: Diffusion de la presse clandestine et de tracts, récolte de fonds pour le soutien des familles de nos camarades déjà tombés, transport d'armes et de dynamite, participation à diverses actions de sabotage.

Arrêté par l'ennemi le 1/2/1944, il est sauvagement martyrisé et ne pouvant rien lui arracher des secrets qu'il détient il est fusillé le 21/4/1944.

Membre de L'ARMEE BELGE DES PARTISANS " actif et courageux, il réalise toutes les missions qui lui sont confiées avec un maximum de succès .  
Arrêté en service commandé le 1/2/1944 il est fusillé le 21/4/1944.

En annexes: Acte de décès

B O U R

Marcel, Jules, Ghislain

Longwy (France) le 29 mars 1944

Belge

Bruxelles

4 février 1948

sous officier

Commandant de détachement

début janvier 1944

Inexistant sous l'occupation

R. ADAM  
néant

"

Française

sa mère Mme Vve Bour, 52, rue Arndt, Athis

Membre de L'ARMEE BELGE DES PARTISANS " depuis le début de janvier 1944, il réalise toutes les missions qui lui sont confiées avec un maximum de succès .  
Arrêté en service commandé le 1/2/1944 il est fusillé le 21/4/1944.  
Arrêté par l'ennemi le 1/2/1944, il est sauvagement martyrisé et ne pouvant rien lui arracher des secrets qu'il détient il est fusillé le 21/4/1944.  
Diffusion de la presse clandestine et de tracts, récolette de fonds pour le soutien des familles de nos camarades déjà tombés, transport d'armes et de dynamite, participation à diverses actions de sabotage.

LES PARTISANS

AMICALE

6, Avenue Milcamp  
BRUXELLES

Rég. 013

-----  
E T A T D E P R O P O S I T I O N  
-----

d'octroi de Distinction Honorifique, à titre posthume, en  
faveur de ses membres de la Résistance ou du Service de  
Renseignements et d'Action tombés au Champ d'Honneur.

NOM (en lettres capitales) . BOEUR . . . . .

PRENOMS (tous) . Marcel Jules Ghislain . . . . .

LIEU ET DATE DE NAISSANCE : né à Longwy, le 29 mars 1925 . . . . .

DE ET POSITION A L'ARMEE BELGE (éventuellement) . . . . .

RECONNU PAR LE STATUT DE LA RESISTANCE OU DANS L'ARMEE BELGE  
PARTISANS . Chef d'un détachement . . . . .

AFFILIATION AU GROUPEMENT . . . . .

NUMERO DE LA CARTE D'IMMATRICULATION . . . . .

DISTINCTION HONORIFIQUE DONT L'INTERESSE EST TITULAIRE :

a) à titre militaire :

b) à titre civil :

LANGUE DANS LAQUELLE LE BREVET DOIT ETRE ETABLI :

ADRESSE DE L'AYANT-DROIT LEGAL: Vve BOEUR , rue Arend 52 , ATHUS.

.....

OBSERVATIONS: Fusillé à la Citadelle de Liège le 21 avril 1944.

.....  
.....  
.....



*Pierre  
Historique*

Copie

le 27 juillet 1946

Je soussigné, Nicolas KUCENKO ancien commandant de la 34e.Cie.du 4e.Régiment Ourtne-Ambiève, certifie que monsieur Marcel BOEURS né à Athus a fait partie de la 34e. Cie. de Partisans de janvier 1944 jusqu'à son arrestation le 15 mai 1944 dans une bagarre avec les allemands (trois de ses camarades étaient tués).

Marcel BOEURS était partisan très brave et discipliné, se déclarant volontaire pour toutes les expéditions envisagées.

Nivolas KUCENKO  
335, rue de Belleflamme -Grivegnée

renseignements

BOEURS Mardel, affilié à l'A.B.P. en janvier 1944

Grade: chef de détachement

lors de son arrestation le 15 mai 1944 il était en service commandé

Pris dans une embuscade allemande, ses trois compagnons ont été tués  
lui a été arrêté et fusillé à la citadelle de Liège. Un de ses compagnons s'appelait Nicolas LEBOUTTE de Verviers.

Ces renseignements sont donnés par KUCENKO

Monsieur Philippe  
2 rue d'Anvers  
Athès

Athès le 8.2.1948

Monsieur Jean Châtelier  
26 Avenue d'Alsace Brunelles.

Cher Ami:

Suite à ta lettre 4500 BM/ND. Du 2 février 1948.  
En return la documentation Boen, qui veut le  
présentisme, j'admets que la famille Boen, a fait de  
la résistance, mais il ne faut quand même pas en  
accuser deux familles qui ont exécutés, leur com-  
mence illégitime pour une résistance  
j'ai cependant vu elb = V = Boen. voici ce qui  
résulte de cette entrevue.

Famille qui  
habite Athès

Honoré Boen, son mari; sur les conseils de Cristobal  
a remis son dossier à la résistance civile.  
Les deux fils René } Dossier établi à titre posthume  
Albairel } aux P.A.

renougements  
qui se tenis  
de Cristobal.

Famille qui habite Rivières.  
Joseph Boen, le père qui ne veut pas faire son  
dossier.  
Son fils Georges dont le dossier P.A. est fait.  
Alice Boen  
Albairelle Boen  
Gabry Boen  
Marie Thérèse Boen  
Derniers Résistants entrés au P.A.

Compte tenu je ne conteste aucunement les  
droits de résistants des deux fils René et Albairelle Boen  
alors celle du père Joseph Boen qui fait partie  
dans des circonstances indépendantes de sa volonté  
ne me dit rien de bon, la ~~pre~~ mère se coupe  
dans ses explications et ne peut préciser le nom  
de son recruteur.  
La réputation de cette famille n'est pas fameuse  
à Athès, elle est vertue suspecte toute la guerre  
et je t'assure qu'elle n'est pas étonnée.

ceci je sais ne doit pas entrer en considération, mais  
tout de même lorsque je lis la lettre que la veuve  
Bœhm adresse au Ministère de la Défense Nationale, je  
ne puis m'empêcher de rigoler.

Suivant mon entretien avec elle, elle n'a pu voir son  
fils pendant qu'il était prisonnier des Allemands, elle  
n'a jamais pu avoir une seule lettre de lui, même celle  
qu'il a écrit avant de mourir.

Et je vois une sa lettre au Ministère qui elle ne mentionne  
pas d'adresse.

Comme j'ai fait une petite enquête, cette femme  
a encore des enfants, c'est une véritable marâtre qui  
frappe ses enfants, elle n'est pas digne d'être mère, elle  
a tous les vices, et si ce n'était pour ses malheureux  
enfants, elle n'est pas digne d'intérêt.

Je te retrouve au même temps 2 derniers P.A.

Engrenon Louis à Paris. concept  
Courtès Adolphe à Athes, tu voudras bien signer  
l'attestation A.

Je dois me rendre à Bruxelles le 13 février  
si j'ai le temps j'irai jusqu'à chez vous après  
3 heures. j'espère que ton photographe me  
servira mieux.

Je voudrais avoir un entretien particulier avec  
toi et G. Darn. c'est assez délicat et peut-être est  
nécessaire.

Bien à toi.

*M. P. B.*

A Son Excellence Monsieur le Ministre de  
la défense Nationale

PTH

Monsieur le Ministre

Je soussigné Poste Josephine Ollier veuve  
de Boeur Honoré prisonnier politique déporté  
en Allemagne, mère de 12 enfants dont 6 sont  
en vie 5 enfants mineurs, l'aîné de mes fils René  
Boeur prisonnier politique déporté à Brême le  
14 Avril 1945 et mon fils Marcel Boeur fusillé  
à Liège le 21 Avril 1944. J'ai l'honneur de  
soumettre à votre bienveillante attention que  
pendant la guerre fin de l'année 1943, lors d'un  
combat à Mont-Gauthier en face de Dinand  
suite à la bravoure et au courage de mon fils  
Marcel son chef lui promet une décoration  
mon fils avant d'être fusillé me pria de réclamer  
cette décoration à son chef et de la conserver comme  
dernier souvenir, son chef est tombé ainsi que  
d'autres également, jusque ce jour je n'ai eu  
rien reçu. Je vous adresse également un certificat  
de son dernier chef et deux articles du Coeur Belge  
dois je vous sollicite de bien vouloir en prendre  
connaissance.

Je suis en possession de la carte verte des ayants droit  
n° 13283/PP.

Je vous prie d'agréer Monsieur le  
Ministre l'expression de ma plus sincère  
gratitude et de mon plus profond respect.

DIRECTION GÉNÉRALE  
DES PENSIONS MILITAIRES  
300, rue de la Loi  
BRUXELLES

Genevieve Boeur

Transmis au Cdt Nat; des P.A. dossier concernant  
 le nommé BOEUR Marcel d'Athus. Si la proposition  
 de D.H. à titre posthume n'a pas encore été in-  
 troduite, veuillez me la transmettre d'urgence.  
 Me retourner les documents annexés.

12.912/5702

14808 - I. C. M. / I. T. - 50,000.

EXPÉDITEUR	SIGNATURE de l'expéditeur	NUMÉRO de l'expédition	Annexes	DATE de l'expédition	DESTINATAIRE	Réponse au numéro
M.D.N. Office de la Résistance, Bruxelles.-	Le Lt Cl DE RIDDER, Chef de l'Office, P.O. Le Chef de la 1 <sup>re</sup> Section, Le Cdt DORGEO,  Dorgeo			12.12.46 dossier René - Marcel -	Au Cdt Nat. des P.A., 36, av. Milcamps, BRUXELLES.-	



*Heureux ceux qui sont morts dans des cibles charnelles.  
 Car elles sont le cœur de la Cité de Dieu.  
 Heureux ceux qui sont morts pour leur âme et leur feu,  
 Et les traîtres honneurs des traîtres trahisseries.  
 Charles Péguy.*

BIMENSUEL. 15 SEPTEMBRE 1946

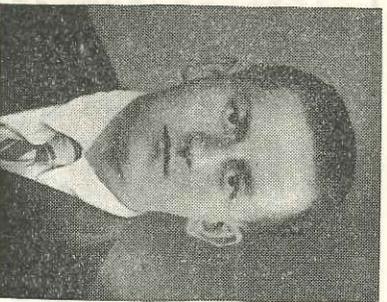
ORGANE DE LA RÉSISTANCE  
 FONDÉ SOUS L'OCCUPATION ALLEMANDE

3 frs.

4<sup>me</sup> ANNÉE: No 18 (70)

**CEUX QUI ONT TOUT SACRIFIÉ**

**La famille BOEUR d'Athus**



Marcel BOEUR  
 Fusillé à Liège, le 21-4-44.

A l'heure où la Résistance perd peu à peu, ce qui a fait sa force et sa grandeur, il nous paraît plus opportun que jamais de rappeler par des faits concrets et précis, ce qu'elle a coûté de larmes et de sang à ceux qui, sans aucune arrière-pensée d'intérêt ou d'ambition, lui ont voté le meilleur d'eux-mêmes. Ce rappel, nous le savons, gêne et indispose bon nombre de nos compatriotes.

— Peut-être encore des histoires de guerre !  
 — On est sursaturé de tous ces récits...  
 — Quand finira-t-on de nous rebattre les oreilles de ces aventures qui se ressemblent toutes ?

Tel est le genre de réflexions qu'on entend communément. C'est dire si *Cœurs Belges* est considéré comme un organe sans intérêt dans les milieux où la Résistance n'a jamais été prise au sérieux.

Tout récemment, plusieurs libraires, qui ont vendu pendant toute la guerre la littérature de pacotille des collaborateurs, ONT REFUSÉ d'exposer à leur étalage le dernier volume de la Collection *Cœurs Belges* consacré à un fusillé. Prétexte ? Le grand public ne veut plus entendre parler de ces histoires de guerre... Voilà où nous en sommes ! Voilà pour quels hommes, les plus purs de nos martyrs, ont donné leur vie ! chose plus attristante encore, des résistants ou soi-disant tels, trop

préoccupés de calculs politiques, de décorations ou d'avantages personnels, n'accordaient absolument aucune importance à la mise en valeur du patrimoine moral de la Résistance que nous avons entreprise et se chargent de nous boycotter avec une odieuse perfidie. Pourquoi ne l'avouons-nous pas ? Devant cette indifférence et cette venerie, nous avons été plus d'une fois tenté d'abandonner définitivement la lourde tâche que nous avons librement assumée, en 1943 et qui ne nous a valu à ce jour que soucis, ennuis, tracas et difficultés de tout genre. Seul le souvenir des camarades disparus dans la tourmente et menacés une seconde fois de mort par l'ingratitude de leurs compatriotes nous a décidé à affronter tous les obstacles pour mener notre œuvre à bien. Fort de la sympathie que nous témoignent quelques centaines d'amis fidèles, nous continuerons à glorifier la mémoire des meilleurs citoyens de Belgique, car il ne faut à aucun prix que les veuves, les orphelins de nos camarades tombés dans la tourmente en soient réduits, devant l'impudence des profiteurs et des égoïstes, à devoir constater que



Honoré BOEUR,  
 Père de Marcel et de René,  
 Mort à Neustadt-Littrich.

leur cher Disparu s'est sacrifié en vain. Il est déjà courant aujourd'hui d'entendre dire : « A quoi cela a-t-il servi ? Pendant que mon



René BOEUR  
 Mort à Brème le 15 avril 1945.

filz ou mon mari risquait sa vie, un tel s'entichissait scandaleusement et aujourd'hui, tandis que nous avons perdu notre gagne-pain, ceux qui ne se sont pas du tout souciés du salut du pays, mais n'ont pensé qu'à eux-mêmes, nous toisent de haut. « Nous avons entrepris une vaste enquête auprès des familles les plus éprouvées et les plus méritantes du pays : celles qui ont fourni à la Résistance ses plus intrépides soldats et nous avons pu nous rendre compte du caractère poignant de certains sacrifices consentis pour la sauvegarde de la patrie. La place de l'absent est toujours là : et c'est vers lui que se concentrent toutes les pensées et les cœurs de ceux qui l'ont vainement attendu aux jours de liesse de la victoire, continuant à saigner dans le silence des lourdes solitudes. A la tristesse des jours heureux à jamais révolus s'ajoute l'amertume des déceptions que les temps présents prodiguent à ceux qui ont placé leur vie sous le signe d'un grand idéal.

C'est à une de ces familles héroïques que nous voudrions aujourd'hui dédier notre tribut d'admiration et de gratitude : la famille BOEUR, d'Athus. Nous avons déjà eu l'occasion de célébrer ici la vaillance du premier de ses membres tombé au champ d'honneur de la Résistance, le jeune Marcel BOEUR, fusillé à la Citadelle de Liège le 21 avril 1944. Voici en quels

# CŒURS BELGES

PERIODIQUE BIMENSUEL

Organe du Ralliement des Patriotes Belges, créé en 1943, pour honorer la mémoire des Héros, soldats et civils, tombés sur les champs de bataille ou sous les salves des pelotons d'exécution allemands.

Bénis ceux qui sont morts simplement : en victimes,  
Et n'ayant de la guerre éprouvé que l'horreur.  
Car leur don si naïf, le don de tout leur être,  
Mêle aux vertus du sol les grâces d'un sang pur  
Pour composer, avec tout l'or du blé futur,  
Les moissons d'un esprit dont l'Amour sera maître.  
G. PIOCH.

Heureux ceux qui sont morts pour les cités charnelles,  
Car elles sont le corps de la Cité de Dieu.  
Heureux ceux qui sont morts pour leur âtre et leur feu,  
Et les pauvres honneurs des maisons paternelles.  
Charles PEGUY.



## Les Héros du Maquis ardennais

### Marcel BŒUR

D'ATHUS

*Fusillé à la Citadelle de Liège le 21 avril 1944*

Né le 29 mars 1925, il avait dix-sept lorsque, le 21 avril 1942, il s'enrôla dans l'armée mystérieuse qui dans les forêts d'Ardenne s'organisait en vue de mener contre nos oppresseurs une lutte sans merci. Il ne fut pas long à s'y distinguer par les qualités qui font les bons soldats : discipline, esprit de décision, audace. Militant jociste, il appartenait à l'élite de ces fiers gars de chez nous, qui, élevés dans le culte d'un grand idéal, mettent toute leur âme dans les causes qu'ils servent. Avec ça toujours plein d'allant, gai, aimant la vie aventureuse du maquis, moins pour les émotions excitantes qu'elle procure que parce qu'elle est une école d'abnégation et de maîtrise de soi. Se représente-t-on ce qu'était l'existence de ces intrépides hors-la-loi qu'une même passion de servir réunissait dans les profondeurs de nos forêts ardennaises où loin de leur famille, exposés à de terribles surprises, souffrant du froid, des intempéries, ils attendaient le grand jour de leur entrée en scène. Les

Allemands ne leur laissaient guère de répit : de puissantes patrouilles de la Wehr-



macht ou de S.S. venaient les harceler

jusque dans leurs repaires les mieux camouflés. Et puis, autant pour s'aguerrir que pour nuire à l'ennemi, ils multipliaient coups de main et sabotages. Le plus souvent avec des moyens de fortune... Braves petits gars ! Quelle magnifique leçon de patriotisme et de haute tenue ils ont léguée aux jeunes Belges de demain ! Tandis que des êtres amorphes et dépourvus de tout sens de la dignité belge allaient se mettre volontairement au service de nos oppresseurs, eux préféraient risquer la prison et la mort plutôt que de courber la tête devant les oppresseurs parjures de leur pays.

Marcel BŒUR fut un des plus ardents de ces obscurs combattants du front intérieur.

« Un dimanche de janvier, nous raconte sa vaillante maman, son père et moi nous étions allés rendre visite à des membres de notre famille et nous suivions la vallée de l'Ourthe. Tout à coup, de loin, nous aperçûmes, venant d'un petit chemin sous

bois, trois hommes qui marchaient d'un pas décidé, la mitrailleuse à l'épaule. Jugez de notre émotion lorsque, arrivés à quelques mètres, nous reconnûmes notre cher petit Marcel que nous n'avions plus revu depuis son départ de la maison... Il dit à ses deux copains :

— Tiens, voilà mes parents.

Je lui criai :

— Marcel, où vas-tu ainsi ? Prends garde, il y a des boches plus loin.

— Je suis en mission, me répondit-il, je fais mon devoir. Si j'en reviens je vous reverrai dans la soirée ou demain chez X.

Vous comprenez comme j'étais saisi. Les larmes me vinrent aux yeux.

— Allons, continua-t-il, je vous quitte, le temps presse... A bientôt.

« Le lendemain, nous le revîmes et il nous raconta la bataille de Dinant à laquelle il avait pris part. Deux de ses camarades étaient tombés à ses côtés et il avait fauché de nombreux Allemands avec sa mitrailleuse. Blessé à l'épaule et à la jambe, il avait continué la lutte jusqu'à la retraite des ennemis. Sa belle conduite lui valut les félicitations de ses chefs et, à titre de récompense, son lieutenant le fit nommer premier sergent.

» Mal rétabli de ses blessures, il n'en continua pas moins à solliciter les postes de combat les plus exposés et, le 1<sup>er</sup> février 1944, en revenant de mission, il prit part à une terrible bagarre avec les feldgendarmes. Son groupe ne comptait que quatre hommes et deux d'entre eux s'effondrèrent bientôt sous les balles allemandes. Lui-même était indemne, mais voyant son chef en danger, il accourut, le pistolet à la main et blessa un feldgendarme. Il resta bientôt seul survivant sur le terrain, se battit corps à corps avec ses adversaires et finalement fut maîtrisé et fait prisonnier. Il était presque complètement déshabillé et c'est dans cet état qu'il resta ligoté, depuis midi jusque dans la soirée, sur le bord de la route. Ce n'est que lorsqu'il fit noir que les boches arrivèrent avec un camion pour enlever les cadavres et leur prisonnier. Il fut conduit à la prison d'Arlon où il séjourna jusqu'au 18 février. Il fut ensuite transféré à St-Léonard puis à la Citadelle. »

M. Roger Clausse que nous avons présenté récemment à nos lecteurs, et qui eut Marcel BŒUR comme compagnon de cellule, a bien voulu d'autre part évoquer pour les lecteurs de « Cœurs Belges » les souvenirs qu'il a conservés des moments qu'il a passés avec le bouillant maquisard d'Athus. « Je fus bien étonné, raconte-t-il, lorsqu'un jour je vis entrer dans ma cellule un jeune condamné à mort d'allure gaie et décidée qui me salua d'un cordial « Bonjour, camarade ! ». Un détail me frappa tout de suite : le nouveau venu était chaussé de superbes bottes de parachutiste. Les premières heures se passèrent à bavarder et bientôt nous nous rendîmes compte que nous étions d'anciennes connaissances. Je l'avais connu alors qu'il n'était qu'un bambin de quatre ans et, de plus, nous avions tous deux été élèves de l'Institut Robert Bellarmin à La Pairelle (Wépion). J'oublie de vous dire qu'à son entrée dans ma cellule, le capitaine Haecke

lui ayant tenu les propos suivants : « Pendant que vous vous dévouez pour tout cela et que vous êtes en prison, les gros messieurs à Londres boivent du whisky, il avait répondu avec vivacité : « Je sais pourquoi je suis condamné à mort, je ne regrette rien et puis d'ailleurs cela ne vous regarde pas. » Cette réplique m'avait fait grand plaisir, car elle révélait la valeur de cet indomptable patriote. Nous avons passé de bien belles heures ensemble dans la cellule 76 du premier étage à nous rappeler nos petites et grandes aventures du maquis. Nous nous revoyions en imagination dans nos chères forêts d'Ardenne menant la vie de gais Robinsons, narguant le boche et défiant tous les dangers. Quel contraste avec notre morne existence de reclus en attendant d'être conduits d'un jour à l'autre devant le peloton d'exécution ! Cependant nous n'étions jamais tristes ni abattus et c'est bien ce qui indisposait le plus les boches contre nous. Il est vrai que nous ne rations aucune occasion de leur faire sentir notre mépris.

« Marcel Bœur parlait avec enthousiasme du magnifique camp où il avait passé les plus beaux mois de sa vie de maquisard. Il était situé dans la région de Houffalize ; l'organisation en était parfaite. Chaque matin, il y avait prestation de serment et salut au drapeau ; on y était abondamment pourvu d'armes et un esprit de camaraderie sans égal régnait parmi les hommes. Il m'a raconté aussi les tortures que ses bourreaux lui ont fait endurer pour le contraindre à trahir ses camarades. Il avait toujours tenu le coup n'avait eu aucun moment de défaillance, mais au prix de quelles souffrances ! Il portait dans le dos plusieurs plaies purulentes que j'ai soignées moi-même. Il ne savait pas avec quel instrument les boches l'avaient frappé dans le dos, il avait l'impression que c'était avec une arme tranchante. Je crois plutôt que les bandits l'avaient brûlé avec un acide corrosif, car je n'ai jamais vu plaies aussi rebelles à toute médication. « A chaque séance de tortures, me confiait-il, la douleur devenait à un moment si vive que je m'évanouissais. »

« Lorsque le capitaine Haecke est venu le chercher pour le conduire au bureau et lui annoncer que son recours en grâce était rejeté, il est parti gaillardement et le lendemain il affrontait le peloton d'exécution comme il avait affronté tous les dangers dans les forêts de chez nous : avec un cran superbe. »

Pendant sa dernière nuit, il avait écrit ces deux émouvants messages d'adieu :

Liège, le 20-4-1944.

Bien Chers Papa, Maman,  
Frères et Sœurs.

Bien chers parents, je vous écris cette lettre qui sera peut-être la dernière de ma vie : on vient de m'avertir que mon recours en grâce était rejeté. Papa, maman, je vous demande de me pardonner de tout ce que j'ai fait de mal, et surtout je vous remercie de tous les bienfaits que vous avez eus envers moi, et vous prie de remercier toute la famille, pour moi.

Je remercie aussi le Bon Dieu de m'avoir accordé une si bonne mort, car pour moi, c'est la plus belle des morts qu'on peut m'avoir donnée. J'ai reçu tous les derniers sacrements.

Je voudrais aussi vous demander de ne pas vous laisser aller, bien chers parents, il faut vivre avec les vivants et non avec les morts. Je vous demande de ne pas vous décourager et de toujours bien prier et de toujours garder confiance parce que le Bon Dieu est juste. Pour moi, c'est une grâce de Dieu, Il me l'a donnée, c'est pour pouvoir me préparer. Pour moi aussi, c'est un peu dur, mais que voulez-vous, c'est la vie, je prierai pour vous Là-haut où j'irai rejoindre Albert qui, lui non plus, ne vous a pas oubliés. Je suis heureux d'aller le rejoindre. Papa, maman, prenez courage et passez toujours une vie de bons chrétiens et priez, car la Foi sauve. Donc Jeanne, Jean-Marie, Fernand, Simone, Agnès, Albert, André, n'oubliez pas de vivre en bons chrétiens et de ne pas faire de bêtises dans votre vie, car il faut penser que la vie est courte et l'éternité est longue, surtout quand on a une âme à sauver. Pour René et Angèle, qu'ils s'accordent toujours bien dans leur vie et qu'ils élèvent leurs enfants dans la grâce de Dieu et de la Sainte Vierge ; encore une fois, ne vous laissez pas aller et comprenez pourquoi je suis ici, c'est Dieu qui l'a voulu. Pour mes camarades, je vous demande de bien vouloir leur faire mes adieux et qu'ils se souviennent toujours de moi. Vous leur direz que je suis parti avec beaucoup de courage et j'espère que le Bon Dieu s'en rendra compte ; pour moi, je penserai toujours à eux. Vous remettez mes adieux à la J.O.C., je prierai pour eux. Tous mes souhaits, chers parents, sont pour vous, pour que Dieu vous protège et que vous soyez toujours en bonne santé et qu'il ne vous arrive rien de fâcheux dans votre vie, ainsi que Jean-Marie et sa famille. Ici, je vous laisse un souvenir un chapelet pour papa, un livre de messe pour Jeanne, les prières de l'Enfant Jésus pour maman et tout ce qui reste de mes vêtements. Je vous demande encore une fois de bien prier, on se retrouvera tous au ciel un jour ; pour moi, je ne vous oublierai jamais, vous, la famille et Roger Clausse de Termes, donc je vous embrasse un million de fois. Ma dernière lettre est pour vous et de tout mon cœur je vous dis mon dernier au revoir. Papa, maman, vous savez que je pars en bon Belge et que l'on se reverra Là-haut, donc pour la dernière fois au revoir et bon courage à tous et pensez toujours à moi de tout cœur. Papa, Maman, René, Jeanne, Jean-Marie, Fernand, Simone, Agnès, Albert, André, Adieu.

Voici mon numéro : 4826. Bien à vous de tout cœur, mille baisers. Adieu. Maman, j'envoie mon Hosanna pour toi. Je pars avec la conscience tranquille, je suis en état de grâce et j'aurai une éternité bienheureuse, j'ai fait mon devoir : VIVE LA BELGIQUE ! Adieu.

Courage, une âme au ciel priera pour vous. Je mets un chapelet pour Albert qu'il prie beaucoup pour son parrain. Adieu.

Marcel BŒUR.

FRONT DE L'INDEPENDANCE.  
ARMEE BELGE DES PARTISANS.

Régionale 013.  
Grivegnée le 26-II-45.  
Place des Carmes, 9.

Amicale affiliée à l'Union  
de la Résistance.

Attestation.

Je soussigné KUCENKO Nicolas, ancien Commandant de la 2. 34ème Compagnie du Régiment Ourthe-Ambève, certifie que Monsieur BOEUR Marcel né à Longwy (M/M) le 29-3-1925 a fait partie de ma compagnie en qualité de chef de détachement.- Il s'est comporté vaillamment dans toutes les missions qui lui ont été confiées.- Il s'est montré comme Partisan intrépide, très intelligent et discipliné, encourageant par son action et son moral tous ses compagnons du maquis.

Le 1er février 1944 dans un engagement inégal, il a été fait prisonnier par les boches.- Malgré les tortures subies, il n'a pas parlé empêchant de cette façon la perte de ses compagnons.

Il a été fusillé le 21 avril 1944.

Pour copie certifiée conforme  
à l'original  
Arlon, le 11. JUIN 1946  
Le Bourgmestre,



(s) Nicolas Kucenko,  
rue de Belleflamme, 335, Chénée.

MINISTERE  
MINISTERIE

DE LA DEFENSE NATIONALE  
VAN LANDSVERDEDIGING

RECOMMANDE — AANGETEEKEND.

Commission de Contrôle  
Controle Commissie

OFFICE DE LA RESISTANCE  
DIENST van den WEERSTAND

N° du dossier : 9723  
N° van het dossier :

POSTHUME

M. (Nom) BOEUR (Prénoms) Marcel Jules Ghislain  
(Naam) (Voornamen)  
rue arend, n° 52, à Arlon  
straat, n° , te  
Province de Luxembourg  
Provincie

Résistant isolé (1). — Membre du Groupement de la Résistance (1) —  
Afzonderlijk Weerstander. — Aangesloten lid van de Weerstandsgroepering

Par décision de la Commission de Contrôle, j'ai l'honneur de vous informer que la reconnaissance de la qualité de résistant armé vous a été — accordée — (1) — refusée — (1) en  
ning als gewapend Weerstander werd — toegestaan — — verworpen — ter  
séance du ..... 194...

zitting van 18 MAR 1948

ARLON, le 18 MAR 1948, 194...

Le Président de la Commission,  
De Voorzitter van de Commissie,

2.5.1952.

XXXXXXXXXXXXX 38, rue  
du Taciturne .

EFF.9723/LM.

M. PHILIPPE Maurice.

Cher Ami,

Ci-joint je te transmets une demande de l'Office de la Résistance, accompagnée du formulaire standard émanant du dossier de BOEUR Marcel.

Veux-tu s'il te plaît faire signer ce formulaire par l'ayant-droit et me retourner d'urgence afin que l'on puisse établir l'attestation définitive .

x x

■

D'ici peu j'irai au Luxembourg afin de rencontrer quelques anciens P.A. et à cette occasion tenir quelques assemblées générales de section.

Je voudrais par exemple réunir les camarades d'Arlon, d'Athus, de Virton et environs et de Bertrix.

Au passage, je tâcherai de réunir ceux du Nord.

Il va sans dire que je t'aviserai en temps utile et que je te demanderai de m'aider à accomplir ce travail .

J'espère comme dans le passé pouvoir entièrement compter sur ton dévouement .

Amicalement,  
Le Secrétaire National,

R. ADAM.

28.5.1950

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX  
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

OFFICE DE LA RESISTANCE  
1ère section  
134, rue de la  
Belle-Église

134, rue de la Belle-Église

OBJET : Demande de renseignements  
Café de la Cour de Justice

Il n'y a pas de renseignements à l'adresse indiquée  
en faveur de BOEUR Marcel (II/3723) nous vous remercions en unissant  
le feuillet standard, dûment signé par l'attaché.

Le Secrétaire National,

R. ADAM.

20.4.1950.

A Maurice PHILIPPE  
2, rue Neuve  
ATHUS.

83  
EFF. 9701/LM.

Cher Ami,

Nous te transmettons une demande de renseignements éma-  
nant de l'Office de la résistance au nom de BOEUR Marcel d'ATHUS  
en te priant de vouloir bien faire le nécessaire et nous ren-  
voyer le plus rapidement possible .

Bien amicalement,  
Le Secrétaire National,

R. ADAM.